

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 4^e jour de mars 2019, à 19h00, à la salle du Conseil au 45 rue des Saules, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Antonin Brunet	François Routhier	Angèle Bastien
Richard David	Line Quevillon	

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Denis Légaré, Monsieur Réjean Lampron, directeur général est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement que la séance soit ouverte

2019-03-29 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

QUESTION DES CONTRIBUABLES

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Questions des contribuables**
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019
- 5. Gestion financière et administrative**
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 TECQ 2014-2018 – Travaux réalisés sur l'eau potable et l'assainissement des eaux
 - 6.4 Politique sur les conditions de travail et contrats aux employés
- 6. Sécurité publique**
 - 7.1 Sécurité civile – demande d'aide financière- Volet 2
- 7. Réseau routier et opération de voirie**
- 8. Urbanisme, environnement et développement**
- 9. Loisirs et culture**
- 10. Varia**
 - 10.1 Demande de commandite – Corps de Cadets 1573
- 11. Question des contribuables**
- 12. Levée de la séance**

**2019-03-30 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4
FÉVRIER 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU : d'accepter le procès-verbal de la séance du 4 février 2019.

2019-03-31 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE les factures du mois de février 2019 soient adoptées et autorisées pour paiements au montant total de 72 999.06\$\$

**2019-03-32 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE
LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES
ANNÉES 2014-2018 – TRAVAUX RÉALISÉS SUR
L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard David

ET RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts et toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la programmation et des travaux réalisés dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

ET QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation et les travaux effectués, tels qu'indiqués dans le document ci-joint, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

2019-03-33 POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET CONTRATS AUX SALARIÉS

ATTENDU QUE la Municipalité compte sur du personnel étant à son emploi depuis des périodes de plus ou moins longues durées et que les salariés ne disposent pas de contrats individuels spécifiques décrivant les différentes tâches que ceux-ci sont amenés à réaliser;

ATTENDU QUE les conditions de travail actuelles répondent au traitement se basant sur les normes en vigueur relativement à ce qui est édicté par la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail;

ATTENDU QUE la mise en place d'une politique globale sur les conditions de travail au sein de la municipalité permettrait de clarifier tout ce qui relève des différents postes actuels et futurs, le tout s'avérant bénéfique autant pour les salariés que pour la Municipalité elle-même, puisque cette dernière sera plus à même de suivre l'évolution de son personnel dans le temps;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon

ET RÉSOLU QUE le Conseil mandate le directeur général pour élaborer une politique globale sur les conditions de travail de l'ensemble des salariés au sein de la municipalité;

QUE cette politique soit déposée à une réunion ultérieure du Conseil afin d'adopter celle-ci;

QUE subséquemment à l'adoption de cette même politique soit établie, pour chacun des salariés, une description de tâches assortie des conditions spécifiques relatives à chacun d'eux, ce document devant faire office de contrat de travail pour ces mêmes salariés;

ET QUE cette démarche s'effectue en collaboration avec les salariés concernés.

2019-03-34

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000,00\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000.00\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000,00\$;

QU' advenant que la Municipalité se regroupe avec une ou plusieurs autres municipalités environnantes pour la réalisation de ce programme de **Volet 2**, soit Val-des-Bois, Val-des-Monts, Bowman ou Denholm qu'elle puisse demander l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au même programme;

QUE la Municipalité autorise le directeur général Réjean Lampron ou le Maire Denis Légaré à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-03-35

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CORPS DE CADETS 1573

ATTENDU que le Corps de cadets 1573 – Bassin de la Lièvre planifie, organise et réalise diverses activités auprès d'adolescents âgés entre 12 et 18 ans et est présent dans notre région depuis plus de 20 ans;

ATTENDU qu'une contribution financière de la municipalité aiderait cet organisme à la réalisation de ces diverses activités, soient l'achat et/ou la location de matériel nécessaire lors des

expéditions automnales, hivernales et printanières, pour les soirées d’instruction ou encore, pour le cérémonial;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard David
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise qu’un montant de 100\$ soit transmis au « Corps de cadet 1573 – Bassin-de-la-Lièvre »;

ET QUE la dépense soit affectée dans le poste budgétaire 02-19000-991.

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2019-03-36 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

Que la présente séance soit levée à 19h30

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussigné, Réjean Lampron directeur général et secrétaire-trésorier, atteste qu’il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Réjean Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu’il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par
Denis Légaré, maire